

LA GAZETTE DE L'ACMN

juillet 2007
Volume 9, Numéro 3

de l'idée Napoléonienne

par S.A.I.
le feu Louis,
Prince Napoléon

- **Luc Ferry : Un enseignement hérité de l'idéal révolutionnaire**
- **Le centenaire de 1921**
- **Le bicentenaire de 1969**
- **Le bicentenaire du « bac »**
- **Le 5 mai 2007**

**Avez-vous envoyé
votre cotisation 2007 ?**

L'étiquette 'adresse', figurant sur les envois, indique, sous l'adresse de l'ACMN, la situation « cotisations versées » du destinataire : 1 pour l'année en cours / 1 pour celle de l'année précédente ; en ce qui concerne cet envoi : 2007 / 2006.

Directeur de la publication :
Robert Chénier, Association pour la
conservation des monuments
napoléoniens (ACMN)
administration :
31, rue de la Bourbonnerie
78690 Les Essarts le Roi
Tél. 01 30 41 63 63
Courriel : robert-chenier (à) orange.fr

➤ **LE SITE ACMN (NOUVELLE ADRESSE) :**
napoleon-monuments.eu

**Cotisation de base : 35 euros,
de soutien : 40 euros**

de l'idée napoléonienne ...

L'idée napoléonienne vous semble-t-elle encore actuelle ?



« Elle est synonyme de progrès et d'évolution : elle est donc d'aujourd'hui et permet de préparer le monde de demain. Pour moi, elle est une force créatrice, généreuse, dynamique. Elle n'est ni de droite, ni de gauche. »

Pour l'opinion. Napoléon 1er, c'est d'abord le chef de guerre. Puis, tout récemment, à propos des problèmes de l'Université et de la régionalisation, les Français se sont aperçus qu'ils vivaient encore dans l'ère des institutions napoléoniennes.

« Vous touchez une vérité essentielle.

« Pour la plupart des Français, Napoléon a été surtout un homme de guerre. Pour la plupart des hommes politiques, Napoléon a été avant tout un monarque absolu. Pour moi, par-dessus tout, il a été le constructeur de la France moderne.

« À sa mort, L'Empereur a tenu à déclarer : « Il est une chose que l'on ne pourra me contester, c'est mon Code civil ». Lui, ne s'était pas trompé. Il a mis sur pied les deux piliers sur lesquels la France d'aujourd'hui repose encore :

— la législation civile exprimée dans nos codes dont le fleuron est le Code civil,

— la construction administrative de la France qui résulte, encore aujourd'hui, de la loi du 28 pluviôse de l'an VIII qui, à travers les vicissitudes de cent soixante-dix ans d'instabilité politique, a résisté à toutes les bourrasques... à tel point qu'il n'est guère possible de s'en évader vraiment en 1969.

« Si un régime fut jamais tourné vers l'avenir, n'était-ce celui-là ? Et en fondant ainsi la France moderne, Napoléon s'est montré l'héritier authentique de la Révolution française. C'est dans les plis de ses étendards que l'esprit de la liberté a soufflé sur l'Europe entière, pour ne plus s'éteindre.

« Au demeurant, il faut distinguer les principes et les institutions.

« Les principes me paraissent toujours les meilleurs guides, s'appliquant notamment à la création de cette société nouvelle au sein d'un monde en rapide évolution. Prenez l'exemple de l'Éducation nationale ; il s'agissait de donner les cadres nécessaires au pays, à la nation, en complet bouleversement social, politique, technique, économique. Et, à cet égard, j'insiste sur la formation qualitative et quantitative de ces cadres.

« Et puis, il y a l'institution : l'Université. Elle a rempli sa mission pendant cent cinquante ans et si d'aucuns souhaitent l'abattre aujourd'hui, c'est qu'elle est restée trop figée, alors que tout le reste changeait : les techniques, donc les connaissances, mais surtout les besoins et les esprits.